

Formation en distanciel

Les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de la pluriactivité et de la diversification agricole

Dates & Horaires :

lundi **27 MAI** & mardi **28 MAI 2024 de 9h00 à 12h30 puis de 14h00 à 17h30**

Modalité de formation : en distanciel **Durée de formation :** 14 heures

Organisme de Formation : FADEAR

n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

Accessibilité aux personnes handicapées : nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

Public : Tout_e_s salarié_e_s accompagnant des porteurs de projets à l'installation agricole et des paysans_nes dans leurs projets, abordant ces dimensions.

Pré_requis : aucun

Intervenant extérieur : Francis Varennes, Juriste Fiscaliste (28)

Animation : Julien Melou, animateur-facilitateur salarié FADEAR

Contexte et Enjeu : Fort de l'expérience développée depuis plus d'une vingtaine d'années, les structures membres du réseau des Adear par l'intermédiaire d'un intervenant extérieur juriste fiscaliste, proposent de transmettre les clés pour appréhender le domaine de la **pluriactivité et de la diversification agricole** et les outils et méthodes pour construire et renforcer les dispositifs à l'accompagnement mise en œuvre localement. Ces 2 journées doivent permettre de comprendre l'ensemble des aspects juridiques, fiscaux et sociaux liés à une entreprise agri-rurale dans le cadre de la pluriactivité et de la diversification, et les conséquences de chacun d'eux.

Objectifs pédagogiques :

- * Maîtriser les bases autour de la **pluriactivité et de la diversification agricole** (et être capable de les utiliser) pour guider le(a) porteur de projet (PP), le(a) paysan_ane dans ses droits/obligations en matière juridique, fiscal, sociale...et suivant la réglementation et ses interprétations que l'on soit d'un point de vue juridique/social/ fiscal.
- * Être capable en tant que salarié_e de diagnostiquer la, situation et ou projet du paysan_ne ou PP et de l'accompagner dans ses choix, en sécurisant son cadre juridique, fiscal et social.

Temps d'inclusion en lien avec le thème des 2 journées de formation :

Présentation individuelle, attentes, situations et difficultés rencontrées, temps d'échange sur le métier.

Contenu de la formation avec mise en situation par des regards sur des cas concrets :

Séquence	Contenu	Durée	Horaires
Séquence 1	<p>Présentation de la session et des objectifs</p> <p>Tour de table et présentation des participant_e_s, attentes des stagiaires et ajustement de la formation ; Introduction :</p> <p>1. Précisions juridiques concernant les principales notions</p> <p>2. Repères méthodologiques concernant les différents domaines réglementaires</p>	45 mn	Lundi 28 Mai 9h00 - 9h45
Séquence 2	<p>1ère partie : Les aspects juridiques de la diversification agricole et de la pluriactivité</p> <p>A. La qualification juridique des différentes activités et des principales notions</p> <p>1. Les différentes qualifications juridiques des activités professionnelles</p> <p>2. Définitions juridiques des principales notions</p> <p>B. Incertitudes sur les limites des définitions juridiques</p> <p>C. Portée limitée des définitions juridiques</p> <p>D. Conséquences juridiques de la diversification et de la pluriactivité</p> <p>1. Déclaration d'activités</p> <p>2. Droit des sociétés</p> <p>3. Statut des baux des biens immobiliers</p> <p>4. Droit de l'urbanisme</p> <p>apport du formateur intervenant sur quelques définitions et éléments sur le thème, questions _ réponses suivant cas théoriques et pratiques.</p>	3h30	Lundi 28 Mai 9h45 – 14h45 <i>Pause déjeuner entre</i> <i>(dont 15min de pause)</i>
Séquence 3	<p>2ème partie : Les aspects fiscaux de la diversification agricole et de la pluriactivité</p> <p>A. L'imposition des bénéfices</p> <p>1. Le régime de l'impôt sur le revenu (bénéfices agricoles, bénéfices commerciaux et bénéfices non commerciaux)</p> <p>a. Précisions sur les différents revenus catégoriels (BA, BIC et BNC)</p> <p>b. Les différents modes de détermination des revenus catégoriels nets : régimes micro-BA-BIC-BNC et régimes réels</p>	3h15 (dont 15min)	Lundi 28 Mai 14h45 – 17h00

	<p>c. Les règles dérogatoires applicables aux contribuables percevant des recettes fiscales de différentes natures (BA-BIC-BNC)</p> <p>e. L'application de l'IR aux SARL de famille ayant un objet mixte BA-BIC</p> <p>2. Le régime de l'impôt sur les sociétés</p> <p>a. Les personnes concernées par l'IS</p> <p>b. Les principales caractéristiques de l'IS</p> <p>B. La TVA</p> <p>1. Les différents régimes de TVA</p> <p>2. L'application du régime général</p> <p>3. Les régimes de confusion des recettes de TVA</p> <p>4. Les activités exonérées de TVA</p> <p>5. Les taux de TVA</p> <p>C. Les impôts locaux</p> <p>1. La contribution économique territoriale (ex-taxe professionnelle)</p> <p>2. La taxe d'habitation</p> <p>3. Les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TFPB -TFPNB)</p> <p>D. Les autres impôts et taxes</p> <p>1. La taxe d'aménagement</p> <p>2. Les impôts dus en tant que prélèvements sociaux</p> <p>3. Les droits d'enregistrements dus en cas de mutation à titre onéreux</p> <p><i>Echanges entre les participant_e_s et apport de connaissances</i></p> <p><i>Et apport du formateur intervenant sur quelques définitions et éléments sur le thème, questions _ réponses suivant cas théoriques et pratiques.</i></p> <p><i>Fin J1 Bilan de la journée, comment ça va ? pour remédier le lendemain J2</i></p>	de pause)	<p><i>(possible débordement de 15 minutes si possible)</i></p> <p><i>(dont 15 min de pause)</i></p> <p>+</p> <p>Mardi 29 Mai</p> <p>09h00 – 10h00</p>
Séquence 4	<p>3ème partie. Les aspects sociaux de la diversification agricole et de la pluriactivité</p> <p>A. Champ d'application des différents régimes sociaux</p> <p>1. Régimes salariés</p> <p>2. Régimes non-salariés</p> <p>a. Le champ d'application du régime social agricole</p> <p>b. Les activités non salariées non agricoles</p> <p>c. Les modalités d'application du statut d'auto-entrepreneur</p> <p>B. Le traitement social des non-salariés pluriactifs</p> <p>1. Principes de base du traitement social des pluriactifs</p> <p>2. Règles de simplification du traitement social des pluriactifs</p> <p>a. Application du régime de simplification du traitement social des pluriactifs</p> <p>b. Traitement des pluriactifs exerçant plusieurs activités non salariées ne relevant pas du régime de simplification</p> <p>c. Traitement social des pluriactifs exerçant une activité non salariée et une activité salariée</p>	3h00 (dont 15min de pause)	<p>Mardi 29 Mai</p> <p>10h00 – 12h30</p> <p><i>(possible débordement de 15 min si possible)</i></p> <p><i>(dont 15 min de pause)</i></p> <p>Mardi 29 Mai</p> <p>14h00 – 14h30</p>
Séquence 5	<p>* dernière demi-journée de J2 : exercices pratiques à partir de cas de projet en pluriactivité/diversification pour que les stagiaires donnent des propositions aux personnes accompagnées concernant les dimensions juridiques, sociales, fiscales et dans une approche globale du projet.</p>	2h30	<p>Mardi 29 Mai</p> <p>14h30 – 17h00</p> <p><i>(dont 15 min de pause)</i></p>
Séquence 6	<p>Bilan oral, évaluations de la formation</p> <p>Et Perspectives</p>	30 mn	<p>Mardi 29 Mai</p> <p>17h00 – 17h30</p>

Moyens pédagogiques :

Apports méthodologiques et présentation d'un diaporama avec exposés suivis de périodes de questions-réponses, illustration à partir de cas concrets, questions-réponses, exercices pratiques d'application en sous-groupes avec restitution-mutualisation, et remise de support synthétique.

A l'issue de la formation :

- Evaluation de la formation par les stagiaires et évaluation des compétences via auto positionnement (entre entrée et sortie de la formation suivie) et à travers un questionnaire.

Modalités et Conditions générales

Coût formation salarié_e **420 €** (quatre cent vingt euros) pour 2 jours de formation (30 € / heure-stagiaire) à régler à l'ordre de la FADEAR



Rappel : possibilité de prise en charge partielle par OCAPAT (fonds de formation) des frais pédagogiques et de votre salaire du jour en formation jusqu'à hauteur du SMIC sous réserve d'accord de prise en charge par l'intermédiaire du dispositif « BOOST' Compétences » du plan de développement des compétences Ocapiat.

- Les frais de déplacement salarié-e-s sont à la charge de votre structure.

Coût formation non salarié_e
adhérent_e
Conf' Fadear

- Les repas du midi organisés dans les locaux de la FADEAR sont compris dans le coût de la formation pour les salarié_e_s.

* Pour toutes autres situations si vous êtes intéressé_e_s par la formation, nous consulter avant la formation pour trouver une solution.

Prise en charge intégrale des frais par la FADEAR pour les paysans nes adhérent s à la Confédération paysanne et ou au réseau de la FADEAR participant_e_s à la formation (indemnité de remplacement et frais pédagogiques en cas non éligibilité au fonds VIVEA).

Pour tout autre statut ou situation, nous consulter, en amont de la formation.

Modalités de paiement

votre participation vous sera demandée en fin de formation, sur présentation d'une facture.

Attestation de formation

une attestation de formation délivrée par la FADEAR vous sera fournie en fin de formation.

Contact inscription

Julien Melou Animateur Fadear chargé de la formation

Tél : 06 16 87 76 24 - jmelou@fadear.org

Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation

Les aspects juridiques, fiscaux et sociaux de la pluriactivité et de la diversification agricole (progr. n° A12) en distanciel les 27 et 28/05/2024 (soit 14h)

Nom Prénom :

Structure / Statut (salarié_e, paysan_ne, autre...) :

Adresse complète :

Tel : Mail :

Attentes particulières vis-à-vis de la formation :

.....

.....

En m'inscrivant à cette formation, j'accepte les conditions générales de vente de la FADEAR, et son règlement intérieur, en ligne, sur notre site <https://www.agriculturepaysanne.org/formations> dans l'onglet Formation.

Fait à le Signature :

=> **Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?** (site internet, email, bouche à oreilles, autre...) :

* Données collectées

Les données collectées par la FADEAR dans le cadre de ce questionnaire ne seront pas conservées au-delà de la durée de 3 ans. **Elles n'ont pour seul objet que l'organisation de l'événement** (confirmation, relance, envoi de documents pré et post formation et le suivi des stagiaires).

- Droit d'accès

Les personnes dont les informations sont collectées et traitées peuvent demander l'accès aux données les concernant à tout moment et sans limitation.

- Droit de rectification et d'opposition

Les personnes dont les données sont collectées et traitées peuvent demander la rectification des données conservées. Ils peuvent également s'opposer à leur utilisation.

Pour toutes questions concernant vos données collectées et vos droits – merci de contacter cette adresse

jmelou@fadear.org, pour toutes informations.

COMMENT SE RENDRE À LA FADEAR ?

COMMENT ?

METRO

9 ROBESPIERRE
OU
3 GALLIENI

BUS

192 RÉPUBLIQUE
➔ ROBESPIERRE

DEPUIS LA GARE DE L'EST OU GARE DU NORD :

Prendre le **Métro 5**, direction «Place d'Italie», descendre à «République».
Puis, prendre le **Métro 3**, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

DEPUIS LA GARE D'AUSTERLITZ :

Prendre le **Métro 5**, direction «Bobigny», descendre à «République».
Puis, prendre le **Métro 3**, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

DEPUIS LA GARE ST-LAZARE :

Prendre le **Métro 3**, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

DEPUIS LA GARE DE LYON :

Prendre le **Métro 1**, direction «Château de Vincennes», descendre à «Nation».
Puis, prendre le **Métro 9**, direction «Mairie de Montreuil», descendre à «Robespierre».

DEPUIS LA GARE MONTPARNASSE :

Prendre le **Métro 6**, direction «Nation», descendre à «Nation».
Puis, prendre le **Métro 9**, direction «Mairie de Montreuil», descendre à «Robespierre».

CONTACTS



104 rue Robespierre - 93170 BAGNOLET
Tél. 01 43 63 91 91
www.agriculturepaysanne.org
www.jeminstallepaysan.org

